



QBE Insurance
(Europe) Limited

Cœur Défense - Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
92931 La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

Fax : 01 80 04 34 90

www.qbeurope.com/france

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE ET DECENNALE

Nous soussignés QBE Insurance (Europe) Limited – Cœur Défense – Tour A – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE cedex, succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, dont le siège social est Plantation Place, 30 Fenchurch street, Londres EC3M 3BD, attestons que :

BOISSUR SUD TOITURE
Le Reydlissart CD7
Route de Roquebrune
83370 SAINT AYGULF

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance « Entreprises de Traitement de bois certifiées par le FCBA » sous le n° 031 0003576
- à effet du 01/01/2014
- période de validité de la présente attestation : du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ce contrat garantit les activités suivantes :

Activités du Groupe 1 :

- Traitements préventifs et curatifs des bois en œuvre et autres matériaux dans les domaines suivants : Insectes à larves xylophages, Termites et champignons.

- Traitement de l'humidité et remontées capillaires

Activités du groupe 2 :

-Systèmes préventifs avant construction contre les termites souterrains.

Activités du groupe 3 :

- Isolation des combles.

Activités du groupe 4 :

- Réfection de toiture (y compris démoussage de toits).

La garantie est acquise pour les Ouvrages :

- De bâtiment dont le coût de construction TTC est inférieur à 10 000 000 €,
- De génie civil dont le coût de construction TTC est inférieur à 3 000 000 €,
- de technique courante.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, et ce tant du fait de son exploitation que pour les conséquences de fautes professionnelles, au cours des activités définies au contrat.

Le contrat a également pour objet de répondre à l'obligation d'assurance de Responsabilité Civile Décennale conformément à la loi n° 78-12 du 4 Janvier 1978, ainsi que les conséquences de la Responsabilité Civile de l'Assuré, en sa qualité de sous-traitant, pour les dommages de même nature que ceux relevant de l'obligation d'assurance précitée. Il répond aux règles de capitalisation pour la garantie obligatoire.



Entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France – RCS Nanterre B 414 108 001
Siège social : QBE Insurance (Europe) Limited - Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD – Royaume Uni

Société de droit anglais - capital de GBP 500 000 000
QBE Insurance (Europe) Limited est membre de QBE European Operations, division de QBE Insurance Group
QBE est une entreprise régie par le Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority du Royaume Uni, immatriculée en Angleterre sous le N° 1761561.

Les garanties sont accordées, à concurrence des montants mentionnés au tableau de garantie joint.

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

INTITULE GARANTIES	MONTANT
RESPONSABILITE CIVILE : l'engagement de l'assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties de Responsabilité Civile 7 500 000 euros pour l'ensemble de l'année d'assurance	
<u>RC EXPLOITATION / PENDANT TRAVAUX</u>	
Tous dommages confondus	7 500 000 € par année d'assurance
Dont :	
1. Dommages corporels	7 500 000 € par sinistre
1.1 Dont recours en faute inexcusable	1 000 000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 600 000 € par sinistre
3. Dommages immatériels non consécutifs	160 000 € par année d'assurance
4. Vol par préposés	30 000 € par sinistre
5. Atteintes à l'environnement	400 000 € par année d'assurance
6. Biens confiés	80 000 € par année d'assurance
<u>RC APRES LIVRAISON</u>	
Tous dommages confondus	1 600 000 € par année d'assurance
Dont :	
1. Dommages corporels	1 600 000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 600 000 € par année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	160 000 € par année d'assurance
4. Frais de retraitement	150 000 € par année d'assurance



INTITULE GARANTIES	MONTANT
CHAPITRE V: RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE	
<p>Garantie obligatoire*</p> <p>➤ à hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage, y compris les travaux de démolition, déblaiement et dépose, pour les ouvrages à usage d'habitation,</p> <p>➤ à hauteur du <i>Coût total de la construction</i> déclaré par le Maître d'ouvrage, pour les ouvrages hors habitation.</p> <p>Responsabilité décennale pour les <i>Ouvrages de génie civil</i> en cas d'atteinte à la solidité*</p> <p>Garantie de bon fonctionnement*</p>	<p>2 000 000 € par année d'assurance</p> <p>500 000 € par année d'assurance</p>

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à La Défense, le 5 février 2016

QBE Insurance (Europe) Limited
 Coiffier
 110 Esplanade sur Guineville Graille
 92931 LA DEFENSE CEDEX
 Tél. : 01 80 04 33 00 - Fax : 01 80 04 34 60